

## Frequently Asked Questions

### Qu'est-ce qu'un entretien d'accompagnement de première médication (ENM) ?

Un entretien d'accompagnement de nouvelle médication consiste en un suivi personnalisé du patient afin d'améliorer les performances du traitement et de le sécuriser. L'ENM est proposé au patient lors de l'initiation d'une nouvelle thérapie médicamenteuse dans le cadre d'une affection chronique.

Un ENM comporte, au minimum, un premier entretien d'information réalisé lors de la première délivrance du médicament ou d'un rendez-vous convenu avec le patient lors de cette première délivrance. L'information délivrée tient compte des connaissances du patient sur sa maladie et son traitement et vise à un usage correct du médicament et à une bonne observance au traitement. Eventuellement, en fonction des groupes-cibles, un (des) entretien(s) de suivi peuvent compléter le premier entretien, au cours duquel(s) l'expérience du patient est analysée et les éventuels problèmes discutés.

### Qu'est-ce que la dispensation structurée et documentée d'informations ?

Afin d'assurer à chaque patient un accompagnement optimal de sa médication, les informations à dispenser au cours de l'ENM sont préalablement définies par un groupe de travail. Il appartient toutefois au pharmacien d'adapter individuellement l'information délivrée aux connaissances et aux besoins du patient.

La dispensation des informations doit être documentée afin de justifier la prestation et d'assurer un suivi efficace de la médication.

### Combien de temps dois-je consacrer à un ENM ?

Cela peut varier de patient à patient, en fonction de ses connaissances sur la maladie et son traitement et des problèmes rencontrés. Toutefois, de façon générale, chaque entretien ne devrait pas durer plus de 20 minutes, préparation comprise.

### Dans quels délais dois-je réaliser les entretiens après la délivrance du médicament concerné ?

Le premier entretien d'information se déroule à l'initiation du traitement soit dans un délai aussi court que possible après la date de la délivrance du médicament (de préférence, au maximum 7 jours après la délivrance).

L'entretien de suivi se déroule lors du renouvellement de la médication ou après rendez-vous convenu avec le patient, de préférence dans une période de 3 à 6 semaines après le premier entretien d'information.

### **Y a-t-il des exigences spécifiques préalables pour réaliser un ENM ?**

Formation : Une formation spécifique n'est pas obligatoire pour réaliser un ENM. Il est toutefois fortement recommandé de rafraîchir vos connaissances avant d'entreprendre un tel entretien (Bonnes Pratiques en Officine, formation continue, ...)

Espace de confidentialité : L'ENM est mené dans un endroit adapté de l'officine, permettant de tenir une conversation confidentielle avec le patient.

### **Un consentement oral est-il suffisant pour réaliser un ENM ?**

Non. L'ENM concrétise le Suivi des Soins Pharmaceutiques, un accompagnement personnalisé de la médication mis en place avec le consentement écrit du patient.

### **Faut-il avertir le médecin ?**

Il n'y a pas d'obligation formelle d'information du médecin. Mais il est évident que les prestations ENM s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration médico-pharmaceutique indispensable pour améliorer l'observance du traitement.

### **Les enfants peuvent-ils bénéficier d'un ENM ?**

Tous les patients peuvent bénéficier d'un ENM. Dans le cas de jeunes enfants, il peut être recommandé que l'un des parents participe à l'entretien pour pouvoir assurer un suivi optimal du traitement.

### **Puis-je réaliser un ENM auprès du mandataire du patient ?**

Il est préférable que le patient lui-même participe à l'ENM. Toutefois dans certaines circonstances (jeunes enfants, incapacité du patient, ...), la réalisation de l'ENM auprès de son mandataire peut être plus profitable pour assurer un traitement optimal au patient.

### **Quel est l'honoraire du pharmacien pour ce service ?**

L'honoraire remboursé par l'INAMI pour cette prestation est de 20 euro par entretien, pour autant que le patient réponde bien aux critères de remboursement.

### **Que faut-il enregistrer ?**

Chaque entretien d'accompagnement doit se conclure par la rédaction de deux comptes-rendus, dont l'un est à remettre au patient et l'autre à conserver à l'officine dans le dossier pharmaceutique du patient. Dans celui-ci, seront également mentionnées les prestations effectuées (rendez-vous pris, matériel patient distribué, contacts éventuels avec le médecin, points d'attention identifiés en cours d'entretien, solutions proposées au patient notamment pour améliorer l'observance).

## Qu'est-ce que le webtool ENM ?

Il s'agit d'un site web que vous pouvez consulter pour préparer, réaliser et documenter un ENM. Pour chaque thématique, le webtool ENM reprend l'information structurée à fournir au patient et vous permet d'enregistrer les éléments importants de l'entretien pour fournir au patient un compte-rendu et assurer le suivi de la prestation.

## Qui peut consulter les données enregistrées via le webtool ENM ?

Seul(s) le(s) pharmacien(s) de l'officine a(ont) accès aux données enregistrées via le webtool ENM. Afin d'optimiser l'accessibilité et les performances du site web, des données générales concernant les utilisateurs sont enregistrées, telles que, entre autre, le nombre de visites, la durée des visites, les systèmes d'exploitation et les navigateurs utilisés, etc. L'enregistrement de ces données est anonyme et n'est donc lié ni à un utilisateur ni à ses données d'accès.

L'APB se réserve le droit d'effectuer des comptages pour évaluer l'utilisation du site web (p.ex. nombre d'ENM réalisés, ...). Ces comptages se font au niveau national, par province et par arrondissement. Ces données sont anonymes et utilisées uniquement pour la défense de la profession et jamais à titre de contrôle.

Chaque patient est identifié par un code unique généré par le webtool ENM. Pour des raisons de garantie du respect de la vie privée, les noms et prénoms du patient ne peuvent y être mentionnés.